

O A B A

2023
N°74

Bulletin

Edito

Ce 74^{ème} bulletin de l'OABA relate la célébration du 62^{ème} anniversaire de l'OABA et l'assemblée générale du samedi 10 juin 2023. Cette réunion se tenait, cette année encore, dans la salle Victor Hugo de l'Assemblée Nationale sous le parrainage de Monsieur Mathieu Lefèvre, député du Val de Marne. La conférence introductive avait pour thème « Le Troupeau du Bonheur » dont nous fêtons à cette occasion les 30 ans de sa création. Pour autant, l'accueil et l'hébergement d'animaux victimes de mauvais traitements ou d'abandon de soins a toujours figuré dans l'ADN de notre association. Pour l'OABA, la plus grande fierté est sans nul doute notre Troupeau du Bonheur si cher à Jacqueline Gilardoni, fondatrice de l'OABA et à Jean-Pierre Kieffer, qui lui succéda. Nous ne pouvons que vouloir perpétuer cette mission, alors novatrice en 1993 et sans aucun doute essentielle aujourd'hui, comme en témoigne le nombre sans cesse croissant de nos pensionnaires.

Lors de cette assemblée générale, nous avons dévoilé et présenté notre nouveau site internet consacré au Troupeau du Bonheur (troupeaudubonheur.fr) qui permet dorénavant le parrainage d'un animal. Vous pourrez lire le résumé des interventions de nos trois partenaires (Pauline, Bernard et Louis), qui accueillent certains de nos pensionnaires. Ils nous ont fait partager d'intenses moments d'émotion lors de leur vibrant témoignage. Je voudrais une nouvelle fois les remercier pour leur participation et la qualité de leur intervention. A travers eux, nous remercions tous nos partenaires qui s'occupent si bien au quotidien de nos animaux, pensionnaires du Troupeau du Bonheur.

Dans ce bulletin figurent également les principales activités de notre association au cours de l'année 2022. La charge de travail a été très importante pour notre petite équipe avec au moins chaque jour une réunion et/ou une mission sur le terrain. C'est pourquoi nous avons consacré l'essentiel de notre budget aux actions de concertation ou de terrain... plutôt qu'à la publicité. Cette année encore, tous les rapports ont été adoptés à l'unanimité, témoignant de la confiance des adhérents et récompensant le travail des administrateurs assistés par un personnel dévoué et motivé, encadré par le directeur, Frédéric Freund, qui gère notre association avec professionnalisme et passion.

Je remercie chaleureusement tous nos adhérents et donateurs qui apportent les seules ressources de l'OABA. Sans vous, nous ne pourrions pas mener toutes les actions pour la protection des animaux présentées dans le rapport d'activité que vous trouverez dans ce 74^{ème} bulletin.

Je vous souhaite une très bonne lecture et j'espère vous retrouver aussi nombreux en 2024, pour notre prochaine assemblée générale.

Docteur vétérinaire Manuel MERSCH,

Vétérinaire Lieutenant-Colonel de Sapeurs-pompiers • Président de l'OABA

Nous adressons tous nos remerciements à notre maquettiste Eddy, à notre personnel qui a assuré la frappe des textes de ce bulletin, ainsi qu'à notre délégué Jacques Lemaquis qui a négocié les conditions d'impression.



Association fondée en 1961
Reconnue d'utilité publique en 1965

Directeur de la publication : Manuel MERSCH

Conseil d'administration :

Président : Manuel MERSCH - Vice-président : Alain MONOD

Secrétaire générale : Danielle HEUSE - Trésorier : Laurent BODIN

Secrétaire adjointe : Bénédicte ITURRIA-LADURÉE

Administrateurs : Jean-Marie CHUPIN - Anne-Claire GAGNON - Danièle KIEFFER
Jean-François MANIÈRE - Nathalie MELIK - Eva SOUPLET - Cédric VANDENDRIES

Siège social : 10, place Léon Blum - 75011 PARIS

Téléphone : 01 43 79 46 46 - Courriel : contact@oaba.fr

www.oaba.fr



oaba



@oaba_off



oaba_officiel



OABA



OABA Officiel

Editorial

2

Compte rendu de séance

4

Ouverture de séance

6

par le Président de l'OABA, Manuel Mersch

Anniversaire :

7

les 30 ans du Troupeau du Bonheur

Introduction par le Directeur de l'OABA, Frédéric Freund

Témoignage de Bernard, ferme partenaire en Rhône-Alpes

Témoignage de Pauline, ferme partenaire en Lorraine

Témoignage de Louis, ferme partenaire en Limousin

Présentation du site troupeaudubonheur.fr - Parrainages

8

9

10

11

Rapport moral

12

par le Président de l'OABA, Manuel Mersch

Rapport d'activité

13

Le fonctionnement de l'OABA

13

Le rôle consultatif de l'OABA

14

Le rôle de formation de l'OABA

15

Sensibilisation des consommateurs et des électeurs

16

La communication de l'OABA

17

Les actions contentieuses et sauvetages

18

Abattage des animaux

19

Rapport financier

21

par le Trésorier de l'OABA, Laurent Bodin

Rapport du Commissaire aux comptes

23

PAGES

sommaire



OABA

| BULLETIN 74 • 2023

BULLETIN 74 • 2023 |

OABA



Compte-rendu de séance



L'assemblée générale de l'Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs (OABA), s'est tenue le 10 juin 2023 dans la salle Victor Hugo de l'Assemblée nationale.

Le bureau de l'assemblée générale était composé du président Manuel Mersch, de la secrétaire générale Danielle Heuse, du trésorier Laurent Bodin, de Maître Eva Souplet, assistés par le directeur Frédéric Freund.

Le président ouvrait la séance, en remerciant les participants d'être présents pour cet événement permettant de se retrouver. Il remercia le Député Mathieu Lefèvre pour son parrainage.

> Présentation de l'historique du Troupeau du Bonheur par Manuel MERSCH, Président de l'OABA

Le président de l'OABA, Manuel Mersch, ouvrait la première partie de l'assemblée générale consacrée au Troupeau du Bonheur.

Il rappela l'origine du Troupeau du Bonheur depuis 1961 et présenta les conditions d'hébergement actuelles des animaux du Troupeau du Bonheur.

Le Président laissa la parole au Directeur de l'OABA qui expliqua l'historique et la philosophie du Troupeau du Bonheur, puis présenta les trois intervenants, hébergeurs de plusieurs animaux du Troupeau du Bonheur.



> Intervention de Bernard, hébergeur du Troupeau du Bonheur

Bernard, accompagné de Frédéric Freund, commença son intervention par une courte présentation de son exploitation et remercia l'OABA pour son invitation. Il expliqua avec émotion sa rencontre avec Gil Raconis et l'arrivée des premiers bovins du Troupeau du Bonheur en 1993. Bernard et Frédéric Freund ont évoqué les nombreux animaux qui ont été recueillis par Bernard et son père et les nombreuses anecdotes liées au Troupeau du Bonheur.

> Intervention de Pauline, hébergeuse du Troupeau du Bonheur

Pauline présenta son parcours et l'histoire de son exploitation agricole, basée sur une restauration de la biodiversité et son arrivée à l'OABA en tant que 39^{ème} Ferme du Bonheur. Elle rappela la nécessité de restaurer la confiance entre les ovins récupérés et l'Homme et les imprévus du Troupeau du Bonheur. Elle évoqua la difficulté de son métier et remercia l'OABA pour sa présence et son soutien.

Elle évoqua l'utilisation de la laine des animaux et du pâturage pour favoriser le développement de la biodiversité locale et conclut en remerciant les adhérents de rendre le projet de l'OABA et le sien possibles.

> Intervention de Louis, hébergeur du Troupeau du Bonheur

Louis expliqua que son père récupérait les bovins victimes de camions renversés pour qu'ils puissent se reposer avant de reprendre la route. Il expliqua son arrivée dans le Troupeau du Bonheur en 2018 à la suite d'un retrait avec un éleveur violent.

Il évoqua le cas du jeune bovin Pollux et souligna l'importance du soutien financier de l'OABA. Il précisa l'importance du bien-être animal dans son métier et l'importance de l'OABA dans cet accomplissement.

> Présentation du site du Troupeau du Bonheur

Le président de l'OABA, Manuel Mersch, reprit la parole pour présenter le nouveau site Internet dédié au Troupeau du Bonheur. Il rappela les conditions d'accueil des animaux et présenta les différents types de parrainage existant. Il lança ensuite une vidéo de présentation du site.

> Assemblée générale statutaire

- Le rapport moral était présenté par le Président Manuel Mersch.
- Le rapport d'activité présenté par le Directeur Frédéric Freund était adopté à l'unanimité.
- Le rapport financier présenté par le Trésorier Laurent Bodin était adopté à l'unanimité.
- Le rapport du commissaire aux comptes Jean-Louis Manicom était adopté à l'unanimité.
- Les élections statutaires ont permis de renouveler les mandats d'administrateur de Danièle Heuse, Secrétaire générale et de Laurent Bodin, Trésorier.

Puis le Président levait la séance et invitait l'ensemble des participants pour le traditionnel verre de l'amitié.



<https://troupeaudubonheur.fr/>



Pour voir ou revoir la vidéo : https://youtu.be/_eGl-q97quM



Bonjour à toutes et à tous.

Je vous remercie de votre présence pour cette 62^e Assemblée Générale (AG) de l'Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs (OABA) qui se tient, une fois de plus, à l'Assemblée nationale dans la salle Victor Hugo, salle hautement symbolique pour l'OABA. J'ai le plaisir de présider cette AG aux côtés des membres du Conseil d'Administration (CA) dont certains sont sur la tribune, aux côtés de notre directeur. Je reconnais beaucoup de personnes ici présentes qui sont déjà venues les années précédentes, cela me fait toujours plaisir de voir votre très fidèle soutien.

Ouverture de la séance par le Président Manuel MERSCH

Cette année, comme vous avez pu le constater, la date de l'AG de l'OABA a pu être avancée au mois de juin. Pour l'année prochaine, vous pouvez déjà noter que l'AG se rapprochera du traditionnel mois d'avril, puisqu'historiquement la fondation de l'OABA s'est déroulée un 17 avril.

Nous tenons également à remercier Monsieur Mathieu LEFEVRE, député du Val de Marne, qui grâce à son parrainage, nous a permis de nous réunir à nouveau dans cette salle. Merci également à son collaborateur qui a permis cet accueil dans de parfaites conditions.

Enfin, je voudrais remercier au nom du CA les parlementaires et anciens parlementaires ainsi que leurs collaboratrices et collaborateurs qui sont présents. Merci aux représentants des services vétérinaires du ministère de l'Agriculture, aux représentants de la profession vétérinaire et aux nombreux vétérinaires défenseurs de la cause animale. Merci aux avocats en charge de nos procédures et aux nombreux présidents directeurs et représentants d'organisations de protection animale. Merci aux administrateurs de l'OABA et au personnel ici présent et merci à vous tous, adhérentes et adhérents, donateurs et sympathisants de l'OABA pour votre soutien.

En cette année 2023, le Troupeau du Bonheur (TB) fête ses 30 ans. L'idée du TB est arrivée à une époque où il était totalement novateur de vouloir prendre en charge des animaux de ferme maltraités. Elle est issue d'une fabuleuse rencontre, en 1957, entre Jacqueline GILARDONI, sa fille Eve et l'ânesse Amigo*. De cette rencontre naît l'OABA, le 17 avril 1961. Dans les statuts de l'association, il est indiqué qu'il fallait "défendre les animaux de boucherie durant leur vie, transport et abattage. Chaque fois que cela sera possible, racheter, placer et entretenir une bête de boucherie".

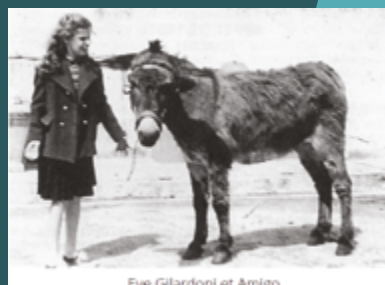
En août 1993, Jacqueline GILARDONI a appelé Gil RACONIS, notre délégué enquêteur de Savoie, lui demandant de placer 13 bovins maltraités chez un éleveur de confiance. Certains de ces animaux étaient très mal en point et n'avaient jamais vu de pâture. Quand ils ont été déchargés du camion, ils ont tellement brouté qu'au bout de 3 semaines il n'y avait plus d'herbe dans la prairie.

Vous le savez, l'OABA récupère souvent des animaux traumatisés et stressés, dont il faut regagner la confiance. Pour cette raison, nous faisons appel à des éleveurs professionnels, qui font preuve de beaucoup de patience et ont un sens développé pour l'animal. Pour cela, je tiens à remercier nos 40 fermes partenaires. En signant notre convention, ces hébergeurs s'engagent à s'occuper de nos animaux sans aucune forme d'exploitation, et ce jusqu'à leur mort. En contrepartie, l'OABA s'engage à prendre en charge tous les frais de pensions et les frais vétérinaires.

Il y a actuellement 561 animaux dans le TB. Le TB est constitué de 144 bovins, 73 chevaux et ânes, 27 porcins et 317 caprins et ovins. Je vous rappelle qu'un cheval a une espérance de vie de 25-30 ans, quand on recueille de jeunes chevaux on sait qu'on a, à peu près, une vingtaine d'années de pension à leur assurer. Les moutons vivent une douzaine d'années, les vaches 25 ans, les chèvres une quinzaine d'années et enfin les ânes une trentaine d'années. Pour information, l'ânesse la plus vieille**, Suzy, vivait aux États-Unis et avait 54 ans : messieurs et mesdames partenaires du TB, un record est à battre.

* 60 années de protection des animaux de la naissance à l'abattage, Jean-Pierre KIEFFER, 2021

** D'après le Guinness des records



Eve Gilardoni et Amigo

Les 30 ans du Troupeau du Bonheur

Introduction par Frédéric Freund



Aujourd'hui, nous célébrons les 30 ans du Troupeau du Bonheur (TB). Dans cette salle, parmi nous, sont présents plusieurs éleveurs partenaires de l'OABA. Certains le sont depuis 1993, pour le TB "historique" en Rhône-Alpes, avec Bernard, qui avait accueilli les premiers animaux avec Gil RACONIS. Mais nous avons aussi notre ami Max, Frédéric, David, et Thierry qui est venu exprès du Pays basque. Nous aurons également Pauline qui viendra nous parler de son troupeau de moutons qu'elle a dans l'Est de la France et puis nous terminerons avec notre ami Louis qui vient du Limousin, avec lequel j'étais il n'y a pas longtemps, pour un retrait de bovins.

Il était important pour nous que Bernard puisse être parmi nous aujourd'hui parce que c'est un peu la mémoire du TB. Manuel citait le livre de Jean-Pierre KIEFFER dans son propos introductif, moi j'ai repris le livre écrit par Gil RACONIS "L'Abattoir... Agir Autrement". J'ai retrouvé quelques pages où il raconte l'arrivée des animaux dans le premier TB. Je vous fais une petite lecture d'une page de son ouvrage :

"En août 1993, la présidente de l'association m'a téléphoné pour me demander si, dans mon entourage, je connaissais un éleveur susceptible d'accueillir en pension 13 bovins que le tribunal avait attribués définitivement à l'association. Elle m'a expliqué qu'un éleveur avait été condamné pour maltraitance envers des animaux et à la confiscation de ses bêtes survivantes. Deux jours plus tard, j'ai trouvé un éleveur près de chez moi qui acceptait de les prendre en pension. Fin août 1993, une semi-remorque se présentait à la ferme et

nous amenait les 13 bovins. J'ai pris part au déchargement et j'ai vu descendre du camion des bêtes fatiguées, maigres. Certaines avaient la peau parsemée de plaques de pelade, leurs poils étaient ternes, sales... Il y avait là plusieurs vaches, quelques génisses, un taurillon âgé d'à peine un an, un jeune taureau de 2 ans et un plus âgé, d'environ 7 ans. Ces bêtes étaient en majorité de race Abondance, une de race Montbéliarde et le taureau de 7 ans de race Tarine. Nous avons débarqué ces animaux dans un pré recouvert d'une épaisse couche d'herbe grasse et de luzerne. Pendant des heures, elles ont brouté et brouté... et encore brouté le gazon. Trois semaines plus tard le pré était rasé, l'éleveur les changea de pâture. Entre-temps la présidente m'avait demandé d'attribuer un nom à chaque bête. Ce fut Princesse, Clochette, Bella, Orphée, Zita, Gitane, Flicka, Lina, Nessie, Royale et Danette pour les femelles, Duc pour le taurillon, Kalo pour le taureau de 2 ans et Titus pour le tarin de 7 ans. La présidente lança une souscription financière auprès des membres pour aider l'association à subvenir aux frais de pension et aux éventuels soins vétérinaires de ce qu'elle avait dénommé « le Troupeau du Bonheur »."

En une page, tout est dit. Nous avons l'historique, la philosophie et l'importance d'impliquer nos adhérents et donateurs.





Bernard

ferme partenaire
en Rhône-Alpes



Bonjour, je m'appelle Bernard et je suis agriculteur dans un petit village qui se situe entre Aix-les-Bains, Annecy, Albertville et Chambéry. Dans un premier temps je vous remercie déjà de m'avoir invité et merci aussi pour le sérieux de l'association parce qu'en 30 ans, je peux témoigner qu'il n'y a jamais eu aucun souci.

En 1990, j'étais au conseil municipal d'une commune qui comptait 300 habitants et qui perdait ses habitants. Un jour après la réunion du conseil, le Maire nous a expliqué qu'une nouvelle famille arrivait avec un jeune. Ce jeune était Gil RACONIS, cascadeur et champion du monde de saut en longueur en voiture !

En m'installant en 1986, j'avais récupéré pas mal de terrains mais qui étaient inaccessibles à la mécanisation. Pour cette raison, je prenais en pension des génisses pour l'été et chaque fois que les agriculteurs m'apportaient les génisses, Gil venait nous aider à les amener en pâture. Je ne savais absolument pas que Gil était enquêteur pour l'OABA jusqu'au jour où, au mois d'août 1993, il me demanda si ça m'intéressait d'avoir un troupeau. Je répondis oui avant même d'en parler à mon père...

Le jour où le camion arriva, j'étais au foin. C'est mon père qui alla avec Gil pour accueillir les vaches. A mon retour le soir, mon père me dit "on a fait une bonne action". Il n'en revenait pas de l'état de ces pauvres animaux parce qu'il était très sensible. Mon père et Gil rendaient régulièrement visite au Troupeau du Bonheur.

Quand Gil m'a téléphoné, il m'a dit qu'il me choisissait puisque ça faisait 3 ans qu'il venait pour amener les animaux en pâture et il avait vu qu'au déchargement, nous n'avions jamais de bâton. On prenait un seau de céréales et les bêtes nous suivaient.

Deux jours après l'arrivée du premier Troupeau du Bonheur, Madame GILARDONI m'a appelé en disant que le troupeau avait souffert ensemble donc il ne fallait surtout pas le séparer. La deuxième fois que je l'ai eue au téléphone, c'est parce que Gil souhaitait prendre Titus chez lui. J'ai des images de Gil RACONIS qui ouvrait sa fenêtre et Titus venait chercher la carotte. Ce sont des images qui restent dans la tête.

Gil RACONIS a pris en charge Titus très rapidement car il était dans un moins bon état. Mon père quant à lui allait le soir avec sa faux et avec son sac pour faucher l'herbe dans le parc du Troupeau du Bonheur. Gil est décédé en 2007, mon père en 2008 et depuis c'est moi qui me suis occupé du Troupeau du Bonheur.



Gil RACONIS et Titus



Bonjour à tous, je remercie beaucoup l'OABA de me donner l'opportunité de vous parler du Troupeau du Bonheur (TB) et je reconnais la vive émotion de Bernard parce que, en parlant du Troupeau du Bonheur, on parle avant tout du Troupeau de notre cœur.

Je vais vous faire un zoom sur la 39^e Ferme du Bonheur. Tout a commencé en septembre 2018 où j'ai obtenu le diplôme de la protection animale de la science au droit qui était dispensé par l'École Nationale des Services Vétérinaires et de Vet'Agro Sup, dont Jean-Pierre KIEFFER était le parrain. Ce fut l'occasion pour moi d'échanger avec lui sur ma volonté de m'installer dans une ferme de 10 hectares où je souhaitais restaurer la biodiversité et faire rentrer le vivant en le respectant pour sa valeur intrinsèque, c'est-à-dire le faire sortir du processus alimentaire.

C'est ainsi que 30 brebis sont arrivées dans ma ferme en mai 2020. Des brebis qui provenaient de deux saisies faites par l'OABA sur réquisition judiciaire et qui sont rentrées dans le TB, leur permettant une retraite paisible.



Le TB au quotidien c'est d'abord rétablir les animaux pour une nouvelle vie. Il faut en premier lieu répondre à leurs besoins : un fourrage de qualité, un accès illimité à l'eau fraîche et propre, un abri contre les intempéries mais également contre la chaleur. Il y a évidemment des soins essentiels comme le parage, la tonte, la vermifugation, les prophylaxies. Tous ces soins

sont pris en charge par l'OABA, assurant ainsi le bien-être des animaux.

La relation homme-animal est au cœur du projet. En accueillant des animaux au passé difficile, un des plus gros challenges est de regagner leur confiance. Il faut vraiment favoriser les interactions positives parce que si on va les voir uniquement pour leur administrer des médicaments ou faire la tonte, ce n'est pas forcément quelque chose qui va leur plaire. On est donc plutôt sur de la gratouille, des friandises et beaucoup d'observations.

Surprise : certaines des brebis sont arrivées pleines et ont mis bas. Le troupeau s'est agrandi à 50 individus tous heureusement en parfaite santé. Les 7 petits mâles ont été castrés afin de pouvoir rester au sein du troupeau.

J'insiste aussi sur la grande famille de l'OABA. On fait un métier où on est vraiment pris 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 surtout en période d'agnelage. C'est un métier où on peut se sentir seul, ce qui n'est pas le cas grâce à l'association. On a un vrai soutien et je vous remercie pour cela.

La protection animale oui, mais aussi la biodiversité. Je favorise la fauche tardive. Les moutons doivent être tondus une fois dans l'année pour leur santé ; leur laine est utilisée par un maraîcher installé en permaculture. Cela lui permet de couvrir ses sols et apparemment ça fait également un bon repousse-limace.

J'ai également été lauréate du concours "agriculteur d'avenir" en 2019 ce qui a permis de planter 836 arbres sur mon terrain. On parle d'arbres, d'arbrisseaux et d'arbustes qui constituent toute une haie fourragère bénéfique aux moutons et permet d'apporter de l'ombre et des abris pour la faune locale. Sans oublier la création d'une mare qui permet à la faune locale de pouvoir s'abreuver et d'inscrire la ferme dans la trame verte et bleue qui vise à enrayer la perte de biodiversité. Je vous remercie de pouvoir rendre ces projets, dont le mien, possibles.

Pauline

ferme partenaire en Lorraine



Louis

ferme partenaire
en Limousin



Il y a une trentaine d'années, les autoroutes n'existaient pas comme aujourd'hui et les camions bétailières qui empruntaient les petites routes du Limousin se renversaient très souvent. Mon père était agréé à l'époque pour intervenir sur ces camions renversés pour éviter l'euthanasie des animaux. On récupérait les animaux pour les mener jusqu'à la stabulation familiale pour les reposer.

En 2018, avec ma femme et mon fils qui m'ont toujours accompagné et encouragé à aller de l'avant, j'ai souhaité prolonger cette envie de sauver des animaux et d'apporter ma pierre à l'édifice sur le respect du bien-être animal. Elever les animaux c'est une chose mais essayer d'amener un petit peu plus de notre savoir de plusieurs générations, c'est important.

Ma femme a envoyé une lettre à l'OABA. Au bout de 2 mois, l'association m'a contacté pour intervenir dans l'Indre sur un troupeau de limousines.

On arrive sur ce terrain où il y a des bêtes maigres et une personne agressive, bref tous les éléments pour faire peur. C'était la première expérience et au bout de la première journée, on rentre 16 bovins très maigres dont Pollux qui m'a énormément marqué. C'est un taureau qu'on a trouvé, avec mon fils, au fond du pré. Il était dans un dôme de ronces et on aurait dit qu'il voulait y mourir.

Quand ce taureau est arrivé, il pesait 540 kg. Le retrait avait lieu au mois de mars et au mois de mai, le taureau est allé dans les prés et s'est mis à brouter, brouter... Aujourd'hui, le taureau fait plus d'une tonne.

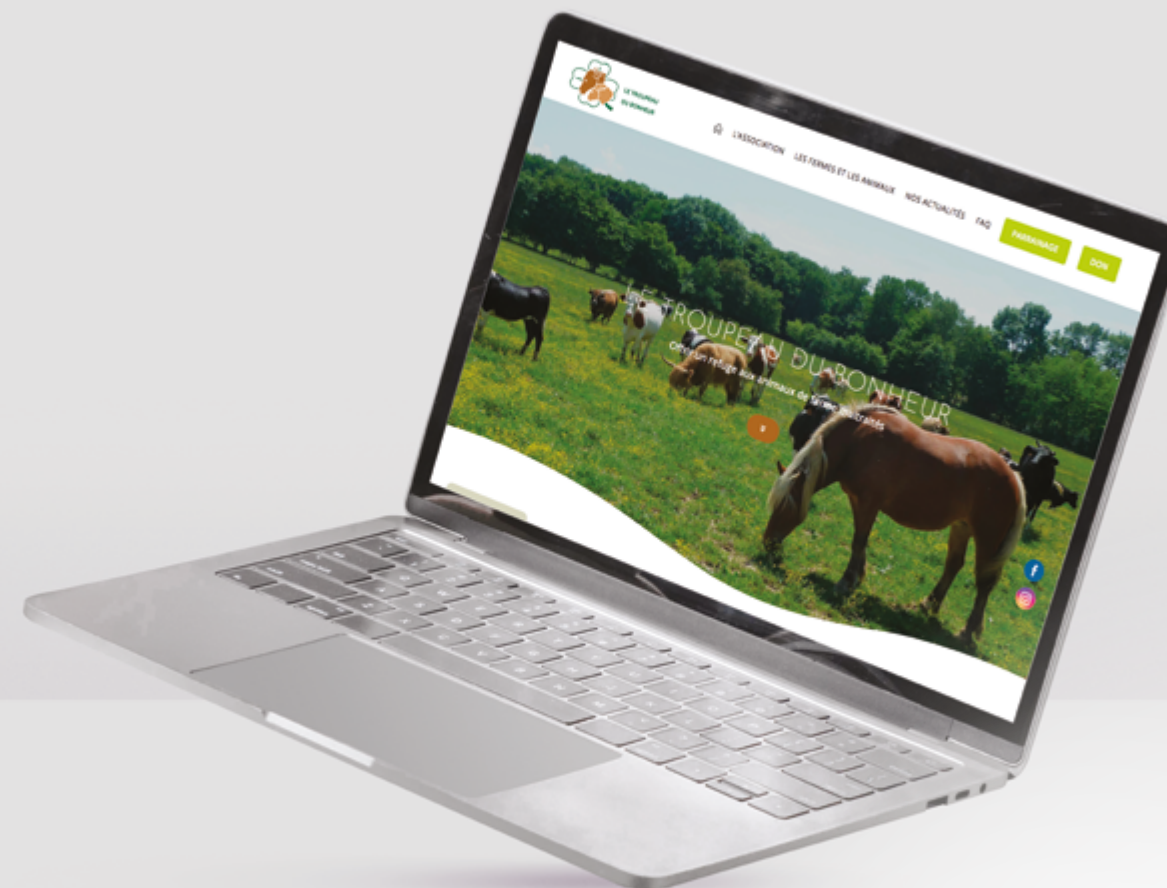
C'est à ce moment qu'on pense à vous tous, vous qui avez participé avec un don, qui par ricochet revient sur



nos bovins. Là, on se dit que c'est gratifiant, c'est pour ça que je fais l'effort de vous parler pour vous faire part de mon ressenti à cœur ouvert. Sauver un bovin ce n'est pas uniquement le retirer d'une situation difficile. C'est vraiment l'accompagner jusqu'au bout. Il n'y a pas une journée où on ne va pas voir Pollux ou Afrique. On vit pour ça, pour l'amour de l'animal avant tout.

Malheureusement, tous les animaux ne peuvent pas rentrer dans le cadre du Troupeau du Bonheur car il y en aurait un trop grand nombre pour les ressources de l'association. Cependant, j'ai décidé de garder de nombreux animaux retirés avec l'OABA. Aujourd'hui ce sont 110 animaux sur ma ferme que j'ai conservés par amour. Les vendre je ne peux plus. Vous pouvez donc voir que même si tous les animaux ne peuvent pas intégrer le Troupeau du Bonheur, certains sont quand même gardés par des éleveurs et sauvés avec l'OABA.

S'il y a prochainement des journées portes ouvertes pour le Troupeau du Bonheur, ce sera avec plaisir de vous recevoir sur notre ferme.



Exemple de fiche descriptive d'une ferme. Ici en région Bourgogne-Franche-Comté.

Exemple de la fiche d'Amandine, animal à parrainer.



Découvrez notre nouveau site : troupeaudubonheur.fr

Pour célébrer les 30 ans du Troupeau du Bonheur, nous avons mis en ligne un nouveau site qui vous permet d'aller à la rencontre de nos animaux et des fermes qui les hébergent.

Et surtout, vous pouvez désormais parrainer l'animal ou les animaux que vous préférez !

Chaque ferme partenaire du Troupeau du Bonheur présente en fiche descriptive, un ou plusieurs animaux à parrainer. Vous découvrez les informations essentielles sur l'animal choisi et son histoire avec notre association.

Le parrainage est concrétisé par un don mensuel via notre plateforme de paiement sécurisé ou par virement sur le compte bancaire dédié au Troupeau du Bonheur.

Toutes les informations pratiques sont sur notre site, une petite vidéo de présentation vous explique tout (<https://youtu.be/Gkvv9RDdvLE>).

Vite, rendez-vous sur troupeaudubonheur.fr !



Il y a plus de 60 ans, Jacqueline Gilardoni défendait plusieurs idées totalement novatrices pour l'époque ; dénoncer la maltraitance dont étaient victimes les animaux de ferme et initier ainsi un profond changement de mentalité au sein de la population. C'est cette détermination et cette volonté d'améliorer la condition animale des animaux d'élevage qui nous conduisent encore aujourd'hui à mener de nombreuses actions et combats au quotidien. Parmi celles-ci, je rappellerai trois faits marquants pour l'année 2022 :

3 faits marquants pour l'année 2022

La grande déception : suite à la décision du Conseil d'État concernant l'étiquetage du mode d'abattage

Le 1^{er} juillet 2022, le Conseil d'État a rendu ses conclusions, rejetant la demande de transparence de l'OABA et niant toute violation de la liberté de conscience des consommateurs. Il a en effet estimé que les dispositions de la Convention Européenne des Droits de l'Homme « *n'imposaient pas à l'État de rendre obligatoires des mesures de traçabilité, en vue de garantir à certains consommateurs finals qu'ils ne consomment pas des viandes issues d'abattages pratiqués sans étourdissement* ».

En réponse à cette décision inacceptable, nous avons alors décidé de porter cette affaire devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Les chiffres records suite aux retraits des animaux maltraités ou abandonnés

En 2022, 2 090 animaux de ferme maltraités ou en abandon de soin ont été saisis par les Services de l'État puis confiés à notre association. Cette situation dramatique exige des efforts financiers de la part de l'OABA qui nous obligent à refuser certaines missions afin d'éviter un déficit budgétaire préjudiciable à nos autres actions. Conscient de nos difficultés, le directeur général de l'Alimentation a signé une instruction technique permettant la prise en charge par l'État des frais de garde des animaux du jour de leur retrait jusqu'au jour où intervient une mesure judiciaire de placement (moins d'1 mois le plus souvent)... Mais malheureusement pas jusqu'au jour de l'audience de la procédure dont le délai moyen de traitement dépasse bien souvent 12 mois.

L'absence de soutien psychologique de l'éleveur lors des opérations de retraits

Une autre alerte a été lancée par l'OABA à l'administration : le manque de prise en charge des éleveurs en difficulté. La crise actuelle du monde rural a de graves répercussions sur les éleveurs qui se retrouvent bien souvent confrontés à des situations dont ils ne peuvent sortir seuls.

Toutes ces actions n'ont été possibles que grâce à la motivation de notre équipe de salariés et en particulier à notre Directeur, monsieur Frédéric FREUND. Je tiens également à adresser ma reconnaissance à notre Vice-président, Maître Alain MONOD, et aux membres du conseil d'administration qui m'ont régulièrement assuré de leur soutien.

Manuel MERSCH,
Président de l'OABA



Le fonctionnement de l'OABA

Le conseil d'administration est composé de douze membres (dont cinq vétérinaires et trois avocats) et deux membres d'honneur qui contrôlent le fonctionnement de l'association et qui en définissent les orientations.

La direction est assurée par Frédéric FREUND qui gère l'organisation de l'association depuis 18 ans. Il est assisté par un autre juriste, pénaliste de formation, Jimmy GOUEDARD.

Le secrétariat travaille dans des bureaux dont l'OABA est propriétaire. Il est géré par Yvonne et Marine qui assurent les tâches administratives et comptables avec l'aide de Danièle.



Retrouvez toutes les informations de l'équipe sur notre site :
→ <https://oaba.fr/equipe>

La direction



Les délégués vétérinaires



Le secrétariat



Notre équipe d'enquêteurs auditeurs a été coordonnée par le docteur vétérinaire Michel COURAT jusqu'à la fin de l'année 2022. C'est lui qui a conçu des grilles d'audit de protection animale en abattoirs et formé des vétérinaires pour l'utilisation de ces grilles lors d'audits en abattoirs. Deux vétérinaires assurent désormais cette mission historique de l'OABA.

Un pôle scientifique participe à l'élaboration de l'étiquette bien-être animal avec l'AEBEA (Association Etiquette Bien-Etre Animal) et suit des concertations avec les filières (viande et lait), sous la responsabilité d'une ingénieure agronome, Tiphaine DUVERNOIS.

Un service communication s'est développé ces dernières années : site internet, newsletter, réseaux sociaux et publications. Audrey GROENSTEEN, docteur vétérinaire, est en charge de cette communication en lien avec Eddy notre webmaster et Jacques LEMARQUIS, qui gère nos impressions et envois postaux.

Nos adhérents et donateurs nous permettent de mener nos actions grâce à leur générosité. Nous les remercions de nous donner les moyens d'agir. Notre association ne bénéficie d'aucune subvention des pouvoirs publics, ce qui nous permet de rester indépendant et de garder une totale liberté d'expression.

Le rôle consultatif de l'OABA

L'OABA siège dans des comités consultatifs, participe à des groupes de travail et de concertation.

→ CNOPSAV : Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale

L'OABA est le seul membre, au titre de la protection animale, du Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale du ministère chargé de l'agriculture. Le CNOPSAV est consulté sur la politique sanitaire animale et sur les projets de textes réglementaires relatifs à la santé et protection des animaux. Un comité d'experts « Bien-être animal » composé de plusieurs organisations nationales, dont l'OABA, de professionnels et de scientifiques s'est réuni trois fois en 2022. Ce comité a pu suivre les évolutions réglementaires sur la fin du broyage des poussins, l'interdiction de la castration à vif des porcelets et un plan de lutte contre la caudectomie. Les volets « Bien-être animal » du plan de relance bénéficiant aux refuges et aux abattoirs ont également été suivis et les textes d'application et rapports prévus par la loi contre la maltraitance animale du 30 novembre 2021 ont été présentés et discutés. Le bilan et les perspectives d'évolution des cellules départementales de lutte contre la maltraitance animale ont été présentés afin d'augmenter leur efficacité.

→ Comité national d'éthique des abattoirs (CNEAb)

Le Comité national d'éthique des abattoirs (CNEAb) créé en janvier 2017, est un groupe de concertation intégré au Conseil national de l'alimentation (CNA). Créé à la suite de la commission d'enquête parlementaire présidée par le député Olivier FALORNI sur le fonctionnement des abattoirs, le CNEAb a été reconduit dans ses travaux par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation en mai 2019. Ce sont 5 réunions qui se sont tenues en 2022. Les ordres

du jour ont concerné notamment le suivi des non-conformités en abattoirs par les services officiels de contrôles. **882 process d'abattage ont ainsi été inspectés** : 67,4% se sont révélés conformes et 32,6% des process ont révélé une ou plusieurs non-conformités. Sur ces 32,6% de process non conformes, 80,6% ont été corrigés à 6 mois. Un bilan des financements du plan de relance de 125 millions d'euros pour la modernisation des abattoirs a été présenté : ce sont 181 dossiers qui ont bénéficié de ce plan, dont 60% pour des financements inférieurs à 500 000 euros. Enfin, le sous-groupe « abattage sans étourdissement » qui avait été créé afin de trouver des pistes d'amélioration de cette pratique compte tenu de l'absence de volonté politique de la supprimer, ne s'est pas réuni en 2022. Pourtant, une nouvelle technique d'étourdissement des bovins (par micro-ondes : « DTS Diathermic Syncope ») est en cours de développement en Australie, en attente d'homologation. Le culte juif a également confirmé qu'il n'était pas opposé à un soulagement des animaux après leur jugulation. Toute la discussion réside désormais dans le délai post-jugulation au cours duquel pratiquer ce soulagement...

→ Comité de pilotage interministériel pour l'Aïd al Adha (Aïd el kebîr)

L'OABA est la seule association de protection animale invitée à participer aux réunions du comité de pilotage de l'Aïd el kebîr, sous l'autorité des ministères de l'Agriculture et de l'Intérieur. Un comité de préparation s'est tenu en mars 2022 pour préparer la circulaire interministérielle publiée en avril 2022. La réunion de bilan s'est déroulée en mars 2023. L'Aïd al Adha s'est déroulée du 09 au 11 juillet 2022 dans 92 abattoirs pérennes et 38 abattoirs temporaires agréés pour ces trois jours. 93 160 ovins et 3 564 bovins ont été abattus et contrôlés par les services vétérinaires.

Lorsque l'on sait que ce sont environ 200 000 ovins qui sont abattus en France durant l'Aïd, on se rend vite compte que les abattages clandestins sont nombreux. Ce ne sont pas les bennes mises à la disposition des fidèles par plusieurs mairies pour recueillir les restes de ces abattages illégaux qui nous démentiront.

Pourtant les autorités n'ont dressé que 20 PV (contre 56 en 2021) : 6 pour des sites d'abattages clandestins et 14 pour des sites de rassemblement d'animaux non autorisés.

Initialement présent au COPIL, le ministère de la Justice n'y siège plus depuis 3 ans. Le résultat est visible avec une implication moindre de l'autorité judiciaire et des sanctions souvent dérisoires pour les responsables de sites d'abattages clandestins. Quelques milliers d'euros d'amende contre des dizaines de milliers d'euros de bénéfices, il est évident que de tels jugements encouragent la récidive...

→ Concertation avec les filières



L'OABA a poursuivi ses réunions de travail avec l'interprofession Bétail et Viandes (Interbev), notamment pour développer des alternatives à l'engraissement des jeunes bovins en bâtiment.

Les travaux relatifs à l'étiquetage du bien-être animal ont continué. Après les poulets de chair, les discussions ont concerné la viande porcine. Un système d'étiquette équivalente a été développé et est désormais prêt à être déployé. De nouveaux échanges ont débuté pour les œufs de poules. Des réunions ont eu lieu avec deux grands acteurs de la restauration rapide qui souhaitent enrichir leurs cahiers des charges avec des exigences liées au bien-être animal (élevage et abattage).

Le rôle de formation de l'OABA

→ Participation de l'OABA à la formation des étudiants et ingénieurs agronomes

L'OABA est intervenue en juillet 2022 dans le cadre du DU « éthique et condition animale » de l'Institut Bonaparte (Ecole Supérieure de l'Animal et du Vivant) puis en octobre 2022 sur le campus de Bordeaux Science Agro, dans le cadre de la formation des élèves ingénieurs en agronomie et agriculture, en dernière année au sein de la filière animale. En novembre, c'est dans un lycée agricole du Calvados que l'OABA a donné sa vision du bien-être animal aux étudiants en Licence Pro.



→ Participation de l'OABA à la formation des vétérinaires inspecteurs



L'Ecole Nationale des Services Vétérinaires (ENSV) qui forme les vétérinaires inspecteurs fait régulièrement appel à l'OABA afin d'apporter le point de vue d'une association de protection des animaux d'élevage, pour informer sur les procédures de retrait des animaux maltraités et sur les bonnes pratiques en abattoirs. Ainsi, les équipes de l'OABA étaient présentes en mars et décembre 2022 à l'ENSV à Lyon pour intervenir devant les futurs agents de l'Etat en charge de la santé et protection des animaux.

→ Formation d'auditeurs en abattoirs

Dans le prolongement des audits de protection animale en abattoirs réalisés par Michel Courat, l'OABA a mis en place un apprentissage aux grilles de ces audits. Ainsi, ont été formés plusieurs vétérinaires conseils pour les contrôles exigés par le Groupe Carrefour dans les abattoirs fournisseurs.

Cet apprentissage a également été développé pour des auditeurs dans le cadre des contrôles d'abattoirs pour le référentiel de l'Association étiquette bien-être animal (AEBEA).



Sensibilisation des consommateurs et des électeurs

Des partenariats continuent de se développer entre l'OABA et des professionnels des filières et la grande distribution.



L'OABA est membre fondateur de l'Association Etiquette Bien-Être Animal qui a lancé le premier étiquetage bien-être animal en France en 2019 pour la viande de poulet. Trois organisations de protection animale (CIWF, LFDA et OABA), rejointes par la suite par une quatrième (Welfarm) ont travaillé pendant près de deux ans à l'élaboration d'un référentiel d'évaluation du bien-être animal construit sur 230 critères et une notation de A à E avec l'appui du groupe Casino. Ces 230 critères ont été choisis sur la base de leur impact sur le bien-être animal, à partir de références scientifiques et techniques reconnues à l'échelle nationale et internationale.

Engagement Animaux 2022

2022 était une année d'élections ! L'OABA a rejoint un collectif de 30 ONG de protection animale afin d'élaborer un manifeste de 22 mesures sur lesquelles les candidats à l'élection présidentielle puis aux législatives pouvaient s'engager. Plusieurs propositions concernaient la thématique « animaux d'élevage » :

- **mettre un terme aux élevages en cages ;**
- **exclure le soutien financier de l'Etat à toute production ne respectant pas un niveau acceptable de bien-être animal ;**
- **interdire les longs transports d'animaux vivants et leur exportation au-delà des frontières de l'Union européenne ;**
- **interdire les pires pratiques d'abattage :** abattage sans étourdissement et abattage des femelles à un stade avancé de gestation.

ENGAGEMENT ANIMAUX



8 candidats à la présidentielle ont signé la Charte des 22 mesures proposées.

Malheureusement, le président élu n'a pas daigné répondre aux ONG... S'agissant des législatives, 9 partis politiques et 410 candidats ont signé la charte Engagement Animaux 2022. Parmi eux, 30 députés engagés ont été élus à l'Assemblée nationale.



La communication de l'OABA

→ Lettre semestrielle de l'OABA : Info Mag

La lettre semestrielle « InfoMag » est distribuée à nos adhérents, à des journalistes, politiques et professionnels, elle est téléchargeable depuis notre site Internet. Elle est imprimée sur du papier partiellement recyclé et avec des encres labellisées « Imprim Vert ».



**ABONNEZ-VOUS !
à la newsletter**



→ Calendrier de l'OABA

Nous avons renouvelé le calendrier annuel en 2022. Il était illustré de photos prises dans



plusieurs fermes partenaires qui hébergent notre Troupeau du Bonheur. Le bénéfice de la vente de ces calendriers contribue aux frais d'hébergement de ces animaux.

→ Site Internet et réseaux sociaux

Pour célébrer les 30 ans de la création du Troupeau du Bonheur, nous avons décidé de lancer un second site entièrement dédié aux animaux que nous avons sauvés et qui sont hébergés au sein de nos fermes partenaires. Ce site a nécessité près de 3 ans de travail pour être réalisé. Il a été présenté en avant-première lors de notre assemblée générale puis mis en ligne. Avec ce nouveau site, nos adhérents et sympathisants peuvent découvrir nos pensionnaires et les parrainer.

Une newsletter apporte tous les 15 jours des informations sur les activités de l'OABA et sur l'actualité en lien avec les animaux d'élevage à nos 25 000 sympathisants inscrits.

La page Facebook récapitule les principales actualités concernant les actions de l'association, le Troupeau du Bonheur et la protection animale (procès, sauvetages, publications, conférences et débats...). Elle compte plus de 28 000 « fans ».

 <https://www.facebook.com/OABAofficiel>

Le compte Twitter regroupe de façon exhaustive, sous la forme de courts messages, toutes les informations de l'association ainsi que des actualités quotidiennes sur les animaux d'élevage. Il est suivi par de nombreux journalistes.

 [@OABA_Off](https://twitter.com/OABA_Off)

L'OABA est également présente sur le réseau professionnel LinkedIn, a publié de nombreuses vidéos sur YouTube et fait la part belle aux photos sur son compte Instagram.

 <https://www.linkedin.com/company/oeuvre-d-assistance-aux-betes-d-abattoirs/>

 <https://www.youtube.com/@OABAofficiel>

 https://www.instagram.com/oaba_officiel/

→ Interviews

L'OABA a été sollicitée par la presse régionale (radios, télévisions, journaux) pour s'exprimer au sujet d'affaires de maltraitance et de sauvetages d'animaux effectués. En avril 2022, un article du Figaro et une émission d'Europe 1 relayaient l'inquiétude de l'OABA sur le nombre de retraits d'animaux en augmentation constante et les difficultés matérielles et financières à prévoir.



La presse spécialisée agricole (La France agricole, Les marchés) et vétérinaire (La Semaine vétérinaire, la Dépêche vétérinaire, L'Essentiel) a également suivi avec attention les diverses actions de l'OABA.

→ Vidéo

L'OABA a fait réaliser durant l'été 2022 un petit film tourné avec un drone dans notre ferme partenaire de Normandie. Ce film, diffusé en introduction de notre assemblée générale, est visible sur notre chaîne Youtube et en page d'accueil du site du Troupeau du Bonheur.

Les actions contentieuses et sauvetages par l'OABA

→ Animaux maltraités ou abandonnés confiés à l'OABA : triste record battu

Au cours de l'année 2022, l'OABA a initié **28 procédures pénales** concernant des animaux délaissés ou maltraités par leur détenteur. **L'OABA s'est ainsi vu confier la garde de 2 090 animaux** (874 bovins / 1 195 ovins-caprins / 11 équidés / 10 cochons).

C'est la première année où nous dépassons la barre des 2 000 animaux !

Les demandes des services de l'Etat (services vétérinaires et tribunaux judiciaires) sont de plus en plus fréquentes et concernent un nombre important d'animaux. Il faut dire que peu d'organisations de protection animale acceptent de se voir confier des cheptels entiers. L'OABA est donc très sollicitée. En 2022, nous avons dû refuser plusieurs demandes car



la charge financière est de plus en plus lourde et le nombre de places en fermes partenaires est limité.

Rappelons que nous avons obtenu depuis 2018, de la part du ministère de l'Agriculture, que les frais de retrait et de transport des animaux soient à la charge de l'Etat. En 2022, le directeur général de l'Alimentation nous a confirmé qu'un financement public pourrait couvrir une partie des frais de garde des animaux. Mais la durée de prise en charge de ces frais est très réduite puisqu'elle couvre la période comprise entre le

retrait des animaux et la décision de placement provisoire ordonnée par le parquet. Or, cette dernière arrive de plus en plus tôt. Bien souvent, le jour-même du retrait. De sorte que cette nouvelle aide est réduite à néant !

L'OABA doit donc continuer à assumer seule les frais de garde et d'entretien des animaux. Lorsque l'on sait que certaines procédures durent 2 ans, on imagine bien le coût supporté par notre association et, ce faisant, l'impossibilité de répondre présent à chaque demande des autorités.

Sauvetages - Troupeau du Bonheur

Avec le nombre de plus en plus important d'animaux confiés à l'OABA, l'effectif du Troupeau du Bonheur continue de s'agrandir. **Ce sont désormais plus de 500 animaux qui coulent des jours heureux dans nos fermes partenaires** (40 sites sont conventionnés). Nous remercions toutes les personnes, professionnels ou particuliers, qui s'occupent de ces animaux grâce à la générosité de nos adhérents.

Rappelons que ces animaux ne sont pas exploités. Ils ne reproduisent pas, les femelles ne font donc pas de lait. Ils ne connaîtront jamais l'abattoir. Ces animaux ne font donc que manger, dormir et respirer le bon air des prés.

Rappelons également que ces animaux intègrent à vie notre Troupeau du Bonheur. « *Troupeau du Bonheur un jour, Troupeau du Bonheur toujours* » ...

Nous devons donc budgétiser l'effectif du Troupeau du Bonheur et limiter son importance pour éviter toute difficulté de paiement. Il nous est impossible de répondre à toutes les sollicitations des personnes qui, pensant bien faire, achètent un animal pour lui épargner l'abattoir mais ne savent pas quoi en faire ensuite.



Abattage des animaux

→ Visites d'abattoirs et audits protection animale

L'OABA réalise des audits de protection animale dans les abattoirs qui le souhaitent. Sur la base des grilles d'audits, des mauvaises pratiques ou des non-conformités peuvent être identifiées. Des solutions sont alors apportées pour les corriger. Ces audits sont de plus en plus demandés par certains groupes qui souhaitent que leurs abattoirs soient tous visités par l'OABA. C'est à la suite de ces audits que plusieurs établissements ont mis en place la vidéo en suivant nos recommandations. Les grilles d'audit développées par l'OABA sont complexes. Un audit complet nécessite au moins trois jours de travail : une journée sur site, une journée pour établir le compte-rendu d'audit et une journée pour assurer le suivi des actions correctives en lien avec l'abattoir.



→ Abattages sans étourdissement : l'OABA continue le combat

Pour une parfaite traçabilité des viandes issues d'abattages sans étourdissement

En France et ce depuis de nombreuses années, des carcasses d'animaux abattus sans étourdissement qui ne trouvent pas preneurs sur les marchés confessionnels (halal et kasher), sont dirigées vers le marché conventionnel sans aucune mention informative. Les Gouvernements successifs ont



toujours refusé cette traçabilité aux consommateurs.

Pour lutter contre l'opacité des techniques d'abattage, l'OABA a décidé, depuis 2012, d'informer les consommateurs. L'OABA diffuse ainsi régulièrement une liste d'abattoirs au sein desquels les animaux sont systématiquement insensibilisés avant la saignée (abattage conventionnel).

L'OABA a également introduit un contentieux devant le Conseil d'Etat en juin 2020. Après deux ans d'instruction, la Haute juridiction a rendu sa décision, le 1^{er} juillet 2022. Le Conseil d'Etat a rejeté la demande de transparence de l'OABA en considérant de façon péremptoire que les dispositions de la Convention européenne des droits de l'Homme « *n'imposaient pas à l'Etat de rendre obligatoires des mesures de traçabilité, en vue de garantir à certains consommateurs finals qu'ils ne consomment pas des viandes issues d'abattages pratiqués sans étourdissement* ».

La plus haute juridiction administrative française permet ainsi à la filière viande de continuer à tromper les consommateurs en reversant en toute discrétion dans le circuit conventionnel de distribution, le surplus des viandes halal et kasher qui n'a pas trouvé preneurs sur le marché confessionnel.



Cette décision, qui bafoue les droits élémentaires des consommateurs, mérite d'être contestée devant la Cour Européenne des Droits de

l'Homme. En octobre 2022, l'OABA a donc saisi la Cour strasbourgeoise en invoquant la violation de la liberté de conscience des consommateurs.

Pour une parfaite insensibilisation des volailles lors de leur abattage

Dans le cadre des abattages rituels halal de volailles, certains sacrificateurs ont estimé que les paramètres électriques visés par le règlement européen qui sont utilisés pour étourdir les volailles entraînaient quelquefois la mort des animaux. Ils ont donc exigé que ces paramètres électriques soient revus à la baisse. Par note de service en date du 23 novembre 2020, la DGAL (Direction Générale de l'Alimentation) a autorisé les abattoirs à utiliser des paramètres électriques inférieurs à ceux mentionnés dans le règlement européen. De ce fait, les volailles ne sont pas efficacement étourdies mais simplement immobilisées par choc électrique. Le but n'est nullement la protection animale mais bien la rentabilité économique. En suspendant les volailles aux étriers de la chaîne d'abattage et en pratiquant un étourdissement « léger », les abattoirs sont autorisés à se dispenser d'une immobilisation individuelle des volailles. Ce subterfuge permet de tenir des cadences élevées, économiquement viables, mais ne permet nullement de s'assurer que les volailles seront bien inconscientes lors de la saignée...

En janvier 2021, l'OABA a donc saisi le Conseil d'Etat d'une requête en annulation à l'encontre de cette instruction de la DGAL intitulée « *contrôles officiels relatifs à la protection animale en établissements d'abattage de volailles* » (sic !).

Le 15 novembre 2022, le Conseil d'Etat a rejeté notre demande, estimant qu'un étourdissement « léger » était plus protecteur pour les volailles qu'une absence d'étourdissement. Un raisonnement scientifique complètement erroné et surtout une violation manifeste du droit européen.

Abattage des animaux (suite)

Sur le plan scientifique, un étourdissement « léger » entraîne une immobilisation électrique des volailles et une durée d'inconscience insuffisante. Cette mauvaise pratique a d'ailleurs été sévèrement critiquée par la Commission européenne dans des audits d'abattoirs français réalisés en 2015 et février 2021...

Sur le plan juridique, le règlement européen permet bien à un Etat membre, dans le cadre des abattages rituels, de prendre des dispositions réglementaires « plus protectrices » pour les animaux mais encore faut-il les notifier à la Commission européenne. Or, cette procédure n'a pas été respectée. Sinon, la Commission l'aurait refusée, précisant très certainement comme elle l'a fait dans ses conclusions d'audits d'abattoirs français, qu'il ne s'agissait nullement de mesures plus protectrices pour les animaux !

Recours devant le Conseil d'Etat : jamais deux sans trois !

En 2022, l'OABA et 8 autres ONG de protection animale ont saisi le Conseil d'Etat d'une requête commune contre le décret du 15 décembre 2021 qui restreint l'interdiction édictée par la loi Egalim de 2018 de tout bâtiment nouveau ou réaménagé de poules

élevées en cages. Avec ce décret, le gouvernement limite en effet l'interdiction aux seuls bâtiments qui augmentent leur capacité de production, les bâtiments existants pouvant être réaménagés à neuf. Ainsi, ce décret va à l'encontre des promesses du Président de la République émises en début de quinquennat et contrarie le cap fixé par la Commission européenne (« Pour une nouvelle ère sans cage ») : il s'obstine à ce que la France conserve son potentiel de production d'œufs de poules élevées en cages.



Manuel MERSCH
Président de l'OABA

Frédéric FREUND
Directeur de l'OABA

Le rapport d'activité était adopté à l'unanimité.

Rapport financier pour l'exercice 2022

Les encaissements de l'exercice 2022 s'élèvent à 2 603 642 € contre 1 449 421 € en 2021, soit une hausse des encaissements de 1 154 221 €.

Les décaissements de l'exercice 2022 s'élèvent à 1 532 049 € contre 1 450 469 € en 2021, soit une hausse des décaissements de 81 580 €.

La trésorerie de l'OABA, en raison de l'excédent des encaissements sur les décaissements, se trouve ainsi augmentée de 1 071 595 € et passe de 2 279 257 € au 31 décembre 2021 à 3 350 852 € au 31 décembre 2022.

Situation de trésorerie au 31/12/2022

- Espèces en caisse 576 €
- Disponible en banque 17 756 €
- Livret bleu 84 395 €
- Livret partenaire 1 520 979 €
- Contrats de capitalisation 1 727 146 €

Soit un total de 3 350 852 €

• Produits d'exploitation .. 2 876 028 €

- Cotisations et dons 1 015 896 €
- Legs et assurance-vie 1 548 484 €
- Dommages et intérêts 303 350 €
- Autres 8 298 €

• Charges d'exploitation 1 576 125

- Bureau, énergie 8 590 €
- Copropriété et location 8 953 €
- Entretien, réparation 16 758 €
- Assurances, documentation 3 517 €
- Honoraires juridiques 39 497 €
- Publications 32 759 €
- Déplacements, missions 26 393 €
- Poste, téléphone, frais bancaires 20 518 €
- Pensions animaux 664 078 €
- Frais vétérinaires et d'animaux, transports 126 236 €
- Taxes 20 772 €
- Salaires 345 962 €
- Charges sociales 136 134 €
- Autres charges 118 053 €
- Dotation aux amortissements 7 905 €

Résultat financier -42 797 €

- Produits financiers 2 110 €
- Charges financières 44 907 €

Résultat exceptionnel -10 205 €

- Produits exceptionnels 2 556 €
- Charges exceptionnelles 12 761 €

Impôts sur les sociétés 1 365 €

RÉSULTAT

Bénéfice de l'exercice 1 245 535 €

BILAN

Actif :

• Actif immobilisé 11 228 €

- Terrains, constructions 3 167 €
- Mobilier, informatique 5 017 €
- Autres immobilisations 3 043 €

• Actif circulant 3 422 588 €

- Valeurs de placement 1 682 239 €
- Disponibilités 1 623 706 €
- Avances et acomptes 5 314 €
- Créances 109 138 €
- Charges constatées d'avance 2 191 €

Soit un actif de 3 433 816 €

Passif :

• Fonds propres 3 250 643 €

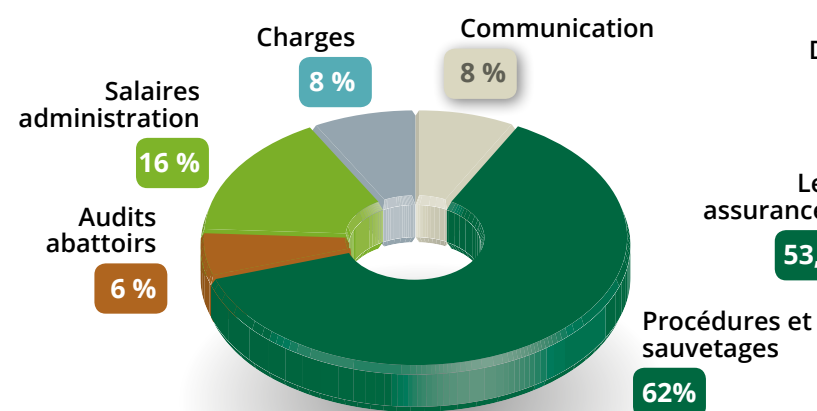
- Fonds associatifs 1 741 831 €
- Ecart de réévaluation 238 764 €
- Excédents de l'exercice 1 270 048 €

• Dettes 183 173 €

- Dettes fournisseurs 84 402 €
- Dettes sociales 94 337 €
- Autres dettes 4 434 €

Soit un passif de 3 433 816 €

→ Répartition des charges



Les produits d'exploitation en 2022 sont en progression de 117,87% par rapport à l'année précédente (2 876 028 € en 2022 contre 1 320 024 €). Une hausse des dons, legs et assurance-vie accompagnée d'une hausse des dommages et intérêts perçus (303 350 € contre 82 222 € en 2021).

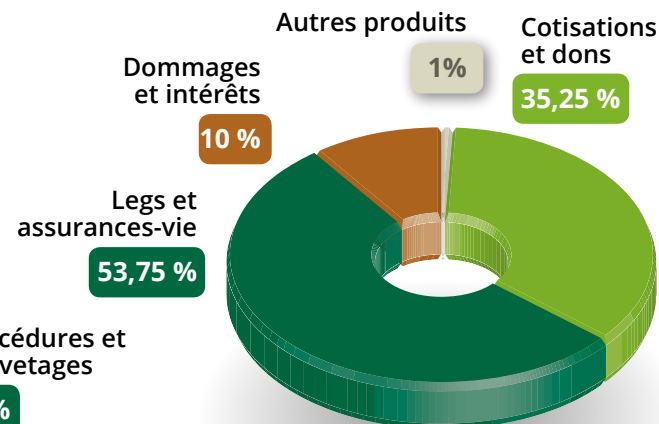
Une légère augmentation de +15,26% des charges d'exploitation en 2022 (1 576 125 €) par rapport à l'année précédente (1 367 380 €). Les frais de pensions des animaux et frais vétérinaires représentent 50 % de nos charges. Ce qui est en relation avec les nombreux retraits et procédures judiciaires : plus de 2 000 animaux nous ont été confiés en 2022 et plus de 500 animaux composent le Troupeau du Bonheur.

Les frais de procédures, de sauvetages et Troupeau du Bonheur représentent 62% de nos dépenses. Ils comprennent les frais de transport, les frais d'hébergement des animaux, les frais vétérinaires, les honoraires d'avocats et une partie des salaires et charges des délégués et du directeur de l'OABA, frais imputables aux sauvetages et au suivi du Troupeau du Bonheur.

Les frais d'audits en abattoirs représentent environ 6% de nos dépenses. Ces frais sont liés aux déplacements et salaires des délégués, principalement du Docteur Michel COURAT. Cela correspond au développement de nos visites d'abattoirs en liaison avec le partenariat de la grande distribution.

Notre résultat final est bénéficiaire à hauteur de 1 245 535 €. La générosité de nos adhérents et donateurs, ainsi que les dispositions testamentaires prises en faveur de l'OABA permettent de financer nos actions. **Les legs et assurances-vie représentent près de 54 % de nos produits.** Ils sont indispensables pour nous permettre de poursuivre notre activité. L'OABA ne bénéficie d'aucune subvention.

→ Répartition des produits



Nous remercions Monsieur Patrick CAVANNA, expert-comptable pour l'analyse de nos comptes et Monsieur Jean-Louis MANICOM, commissaire aux comptes pour la société Hermesiane, qui nous a adressé son rapport certifiant les comptes de l'OABA, clos au 31 décembre 2022. Nous remercions également l'ensemble de notre personnel et plus particulièrement Madame Yvonne NGAH en charge de notre service comptabilité, pour leur collaboration précieuse et leur dévouement.

Laurent BODIN
Trésorier de l'OABA

Le rapport financier était adopté à l'unanimité.

Rapport du Commissaire aux comptes Sur les comptes annuels - Exercice clos au 31/12/2022

→ Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

→ Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Fait à Paris le 5 juin 2023

Hermesiane
Société de Commissaire aux Comptes, le Président
Hrag SOUDJIAN.
Membre de la Compagnie régionale de Paris





Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs

*Association reconnue d'utilité publique
Couronnée par l'Académie Française*

10, place Léon Blum - 75011 Paris

Téléphone : 01 43 79 46 46 - **Courriel** : contact@oaba.fr

www.oaba.fr



oaba



@oaba_off



oaba_officiel



OABA



OABA Officiel

Reproduction autorisée en mentionnant la source et le crédit photographique
Reportage photographique © OABA

Directeur de la publication : Manuel Mersch

Création/mise en page : Agence Kalankaa
Impression : Nord'Imprim Jacques Lemarquis



Dépôt Légal 3^e trimestre 2023
ISSN : 1958-3621